



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Personnel

Question écrite n° 16621

### Texte de la question

M Henri Cuq fait observer à M le ministre de l'agriculture et de la forêt que le Plan Jospin de revalorisation des rémunérations des personnels enseignants des collèges, des lycées et des lycées professionnels de l'éducation nationale, ainsi que le régime indemnitaire seront appliqués intégralement aux personnels enseignants du ministère de l'agriculture. Il lui rappelle toutefois que son ministère comporte des corps d'ingénieurs enseignants et en particulier celui des ingénieurs des travaux agricoles. Or l'évolution de la carrière des corps enseignants impose plus que jamais, par souci d'équité, la révision et l'amélioration sensible de l'échelle indiciaire des ingénieurs des travaux agricoles. Il lui demande en conséquence de lui indiquer quelles mesures il a prises, ou envisage de prendre, et selon quel calendrier, pour assurer à ces ITA oeuvrant dans l'enseignement les mêmes niveaux de rémunération et d'indemnités que ceux attribués aux professeurs certifiés et aux professeurs de lycée professionnel de 2<sup>e</sup> grade.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire interroge le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la rémunération des ingénieurs des travaux agricoles : une phase de réflexion et de concertation sera prochainement ouverte sur la revalorisation des corps spécifiques à l'enseignement agricole, notamment ceux des ingénieurs qui ne peuvent bénéficier de mesures statutaires de parité par référence aux actuels corps relevant du ministère de l'éducation nationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cuq Henri](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16621

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 août 1989, page 3454